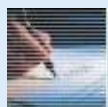




Flash d'information n° 394 du 23 décembre 2020

Statut & Carrière

PPCR et avancements d'échelons 2020...



PPCR 2021

et

Tableaux du personnel avec possibilités d'avancements d'échelons 2021

✉ Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Début janvier nous allons vous envoyer les arrêtés de reclassement (PPCR-parcours professionnels, des carrières et des rémunérations) avec effet au 1er janvier 2021 ainsi que les tableaux du personnel avec la possibilité d'avancement d'échelon en 2021.

Pour cela, nous devons être en possession de tous les arrêtés de vos agents fonctionnaires (stagiaires et titulaires) ainsi que des contrats CDI et leur(s) avenant(s).

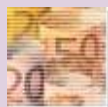


Merci de nous envoyer ces arrêtés par courrier postal dans les plus brefs délais afin que les situations soient bien à jour.

Rémunérations



Modalités d'attribution de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique...



[Infos paie...](#)

Décret n° 2020-1296 du 23 octobre 2020 relatif à l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique
>> Ce décret détermine les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique créée par l'article 23 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Ces dispositions sont intégrées aux décrets régissant les principes généraux applicables aux agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique.

Publics concernés : agents contractuels de droit public.

Entrée en vigueur : le décret s'applique aux contrats conclus à partir du 1er janvier 2021.

[JORF n°0260 du 25 octobre 2020 - NOR : TFPF2016393D](#)

[En savoir plus sur le site "Service-public.fr"](#)

✉ Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr

Cotisation au CDG 18

Cotisations 2021...




Conseil d'Administration du 15 décembre 2020

Le taux de **cotisation additionnelle** au Centre de Gestion passe à **0,6 %** contre 0,5 % soit un taux global (cotisation obligatoire plus cotisation additionnelle) à **1,40 %** de la masse salariale.

[Lire la note du Président : Pierre DUCASTEL](#)

Cette note vous a déjà été envoyée avec les bordereaux du 1er trimestre 2021.

Pôle RH

 **Alexandra BONNAIRE**
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr



 **Stéphanie FONTAINE**
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Lignes Directrices de Gestion (LDG)...

Pour donner suite aux flashs n° [393-1](#) et [393-2](#) du 11 décembre 2020 concernant la méthodologie de mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG), il convient de vous rassurer quant aux démarches qu'il vous appartient d'engager sachant que la priorité est donnée dans un premier temps à la promotion et aux avancements de grade.

Au regard de la loi, l'employeur doit donc établir impérativement ses LDG en tenant compte tout d'abord de cette priorité : pour le reste on peut très bien définir des grandes orientations et se donner le temps de les affiner (au maximum durée de 6 ans).

Il est essentiel que la collectivité ou l'établissement public détermine ses LDG avant toute inscription au tableau d'avancement et bien entendu avant toute nomination dans ce cadre.

Pour ce premier engagement, la collectivité ou l'établissement public peut faire le choix de ne retenir que deux ou trois items et d'en ajouter de nouveaux au fur et à mesure.

Ainsi le document que vous proposerez sera avant tout un acte d'engagement de l'employeur public pour assurer une nouvelle gestion des ressources humaines reposant :

D'une part, sur des critères de valorisation professionnelle et d'acquis de l'expérience applicables aux agents promouvables ou qui peuvent obtenir un avancement (vous pouvez tenir compte de [la trame proposée pour les moins de 50 agents pages 22 et 24](#)). Il vous appartient donc de les sélectionner et de les présenter au titre des LDG.

D'autre part, sur les grandes orientations que vous souhaitez retenir pour l'évolution de votre gestion RH en mettant l'accent pour des items particuliers (voir page 3 du guide méthodologique : favoriser le présentisme, le dialogue social ...)

Pour ce premier engagement, la collectivité ou l'établissement public peut faire le choix de ne retenir que deux ou trois items et d'en ajouter de nouveaux au fur et à mesure.

Ces items peuvent être nouveaux pour la collectivité ou l'établissement public, ou permettre de mettre à jour des documents manquants soit obligatoires soit utiles. Vous pouvez alors signaler à cet effet les documents que vous avez mis en place (voir page 3 partie état des lieux de la trame).

Comme vous pouvez le constater, il ne s'agit pas dans un premier temps d'un travail trop conséquent mais plus un engagement sur les lignes directrices de gestion que vous pouvez affiner dans le temps.

Ne pas oublier d'en informer vos agents par note d'information et la saisine du Comité Technique qui vérifiera ainsi l'existence de ce document sans en apprécier la forme, le contenu et la durée de mise en œuvre.

Enfin, pour conclure, la campagne relative aux avancements et promotions s'effectuera comme auparavant et chaque employeur public fera en sorte que ses choix reposent sur les lignes directrices de gestion présentées au Comité Technique et inscrites dans l'arrêté qu'il devra prendre obligatoirement à cet effet.

Important : Nous essaierons de programmer des réunions d'information sur cette thématique dès la rentrée de janvier mais nous devons tenir compte de la réglementation et de l'état sanitaire du Pays.

Rappel réunion CT

Séance du 25/01/2021 – date limite de dépôt des dossiers au 30/12/2020

Séance du 22/02/2021 – date limite de dépôt des dossiers au 29/01/2021

Instances Représentatives**Compétences des CAP au 1er janvier 2021...**

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a modifié un certain nombre de dispositions relatives aux Commissions Administratives Paritaires notamment l'allègement de leurs compétences.

[Consultez les compétences CAP à compter du 1er janvier 2021.](#)

✉ Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr

Emploi public



✉ Julie BONNEMORT
Gestionnaire Emploi Public
02.48.50.94.30
emploi.public@cdg18.fr
julie.bonnemort@cdg18.fr

✉ Pascal PELLENTZ
Responsable du Pôle Emploi
Public / Concours
02.48.50.94.39
pascal.pellentz@cdg18.fr

Lancement de la session de formation 2020/2021 au métier du Secrétariat de Mairie...



Lancement de la formation 2020/2021 en présence de Mme CHRYSOSTOME, Mme DUCATEAU, Mme DI POL, Monsieur PELLENTZ et Madame BONNEMORT (au fond, de droite à gauche)

Après avoir passé avec succès des tests de sélection début novembre, 14 stagiaires ont été retenus pour bénéficier d'une formation au métier du Secrétariat de Mairie. Cette formation initiée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du CHER (CDG 18) en partenariat avec le GRETA Berry existe depuis 2019 grâce au soutien financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du PACTE régional d'Investissement dans les Compétences.

Les stagiaires se sont donc retrouvés mardi 1^{er} décembre au Lycée Jacques-Cœur à Bourges pour le lancement de la session 2020/2021 en présence des représentants du CDG 18, Madame Bénédicte DUCATEAU, Vice-présidente et Maire de Jussy-Champagne, Monsieur Pascal PELLENTZ, Responsable du Pôle Emploi Public/Concours, Madame Julie BONNEMORT, Gestionnaire Emploi Public et des représentants du GRETA Berry, Madame Laure CHRYSOSTOME, Conseillère en formation et Madame Maryse DI POL, coordinatrice.

Ce fut l'occasion pour chacun de rappeler l'intérêt de cette formation, son contenu ainsi que ses modalités de déroulement. Elle se terminera le 30 avril 2021 après 455 heures d'enseignement théorique encadrées par des professionnels en activité au sein de la Fonction Publique Territoriale et deux périodes de stage d'une durée totale de 6 semaines (210 heures) en immersion dans des mairies du département du Cher.

A l'issue de cette formation, le Service Emploi Public du CDG 18 accompagnera les stagiaires dans leur recherche d'emploi jusqu'à un recrutement définitif. Pendant cette période, il pourra leur être proposé des missions de remplacement qui seront pour eux l'occasion de perfectionner leur expérience professionnelle.

Concours & Examens**Examen professionnel d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe 2020...**

Les épreuves pratiques de cet examen professionnel devaient initialement se dérouler en mars et avril 2020.

En raison de la crise sanitaire, elles ont été repoussées en septembre, octobre et novembre 2020.

Suite au jury d'admission qui a eu lieu le **vendredi 4 décembre 2020**,

65 candidats ont été admis à cet examen professionnel :

- 26 dans la spécialité « environnement, hygiène »
- 39 dans la spécialité « bâtiment, travaux publics, voirie, réseaux divers ».

Les résultats sont disponibles sur notre site cdg18.fr.



Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Examen professionnel de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe (AG) 2020...

Suite au jury d'admission qui a eu lieu le **mardi 15 décembre 2020**,

42 candidats ont été admis à cet examen professionnel.

Les résultats sont disponibles sur notre site cdg18.fr



Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Pôle RH**RAPPEL****Entretien Professionnel 2020...**

La fin de l'année approche, n'oubliez pas de procéder aux entretiens annuels de vos agents.

Documents relatifs à l'Entretien professionnel :



[Liste des critères](#)



[Modèle de délibération](#)



[Procédure de mise en place](#)



[Convocation de l'agent](#)



[Notice à l'attention de l'agent évalué](#)



[Compte rendu de l'entretien professionnel](#)



[Diaporama \(PowerPoint\)](#) (réunions de décembre 2015).



[Cas pratiques](#)



[Compte Personnel de Formation \(CPF\)](#)

**RAPPEL :**

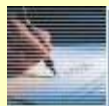
■ Les comptes rendus d'entretien professionnel devront nous être retournés pour le :

31 janvier 2021 au plus tard. N'envoyez que des copies par courrier postal ou déposées directement au CDG18, mais non pas par mail.

➔ **Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, il est impératif de respecter cette date.**



Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr



Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr

Le Complément Indemnitare Annuel (CIA) est également soumis à cet entretien professionnel.

■ Les éventuels recours seront examinés uniquement lors de la CAP du mois de mai 2021.

Rapport d'activité 2019...



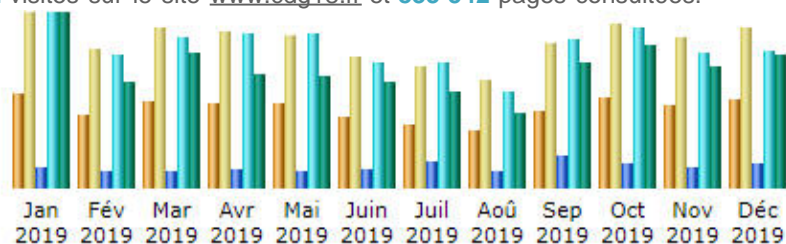
[Consulter le rapport d'activité 2019 de l'ensemble des services du CDG18, présenté au Conseil d'Administration du 15 décembre 2020.](#)



webmaster@cdg18.fr

Quelques chiffres clés...

- **3 526** carrières de fonctionnaires gérées, plus environ **600** dossiers de contractuels,
- **6 229** actes générés et contrôlés,
- **3** concours organisés représentant **1 558** inscriptions,
- **3 893** bulletins de payes établis,
- **219** jours effectués en missions de remplacements,
- **1 277** déclarations de vacances d'emplois,
- **4 228** heures de Décharges d'Activités de Service (DAS) prises en charge,
- **955** heures d'Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) prises en charge,
- **387** dossiers examinés en Commissions Administratives Paritaires,
- **521** dossiers examinés en Comité Technique (dont **96** en HSCT),
- **134** dossiers instruits en Commission Départementale de Réforme (CDR),
- **437** dossiers instruits en Comité Médical Départemental (CMD),
- **12** formations organisées pour les assistants de prévention soit **108** agents formés,
- **1 963** agents vus en visite médicale et **46** pour le tiers temps,
- **1 741** prestations gérées par le service "Assurance risques statutaires",
- **33** flashs d'information envoyés aux collectivités et établissements publics affiliés et partenaires sociaux soit **21 450** exemplaires...
- **165 282** visites sur le site www.cdg18.fr et **833 542** pages consultées.



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2019	8 729	16 366	66 774	578 931	33.98 Go
Fév 2019	6 871	12 940	56 539	439 412	20.39 Go
Mar 2019	8 078	15 090	57 752	497 986	26.42 Go
Avr 2019	7 957	14 721	62 743	513 226	21.91 Go
Mai 2019	7 858	14 295	54 280	508 380	21.89 Go
Juin 2019	6 583	12 298	59 777	413 955	20.55 Go
Juil 2019	5 915	11 431	84 240	413 087	18.67 Go
Aoû 2019	5 421	10 115	53 768	318 027	14.65 Go
Sep 2019	7 212	13 582	107 885	492 417	24.20 Go
Oct 2019	8 394	15 429	81 251	533 493	27.59 Go
Nov 2019	7 726	14 040	70 212	448 759	23.78 Go
Déc 2019	8 242	14 975	78 321	453 772	26.01 Go
Total	88 986	165 282	833 542	5 611 445	280.05 Go

Destinataire : [Nom]